



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des casques bleus

Question écrite n° 6765

Texte de la question

Mme Émilie Guerel attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la qualité de la formation dispensée aux casques bleus, avant engagement sur le terrain. À ce jour, les casques bleus sont déployés dans 15 opérations de maintien de la paix, et sont nécessaires pour assurer la transition vers plus de justice et de prospérité. La France est physiquement présente dans 7 de ces opérations avec 823 casques bleus. La représentation nationale, et l'ensemble des citoyens français, sont très attachés à ces forces internationales. Toutefois, celles-ci pourraient être davantage efficaces grâce à la mise en œuvre d'une formation plus longue. En effet, seules deux semaines de formation sont dispensées pour que les casques bleus puissent partir en mission. Or ces formations sont surtout introductives et restent quelque peu superficielles. Selon Anne Flaspöler, docteure et chercheuse en sciences-politiques de l'université des Nations-unies, la contrainte du temps ne permet pas une bonne intégration du contenu de la formation, des exercices pratiques, ainsi que des difficultés rencontrées par les casques bleus sur le terrain. Sans réels exercices préparant aux opérations sur place, la formation n'apparaît pas suffisante : en découlent des actes qui pourraient être évités largement. La loi de programmation militaire (LPM) ne disposant pas à ce jour de réelles précisions sur la formation des soldats français engagés dans les forces des Nations-unies, Mme Emilie Guerel suggère au Gouvernement d'étudier cette problématique de près, afin d'envisager une possible prise en compte dans la LPM. Des formations plus longues, avec des moyens supplémentaires dédiés, permettraient de répondre efficacement à la complexité croissante des missions, à laquelle font aujourd'hui face les casques bleus engagés sur le terrain. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Guerel](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6765

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2466

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5792